

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PROUILLY

Délibération n° 2024_03_06

Compte administratif 2023

Date de la convocation : 22 mars 2024

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude LÉVÊQUE (1er Adjoint au Maire).

Présents : Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné une procuration : Brigitte GODART par Chantal WAGNER, Frédéric LEFEVRE par Audrey POTAUFEUX, Jean-Michel BOSTYN par Benoît LEBON

Absents excusés : Justine MARCY-CHINCHILLA

Absents : Damien GOULARD

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude LÉVÊQUE, 1^{er} adjoint,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame le Maire, Catherine MALAISE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 1 abstention, 1 voix contre et 10 voix pour,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		74 743.28		133 565.73		208 309.01
Opérations exercice	461 493.58	223 158.70	343 186.03	428 772.61	804 679.61	651 931.31
Total	461 493.58	297 901.98	343 186.03	562 338.34	804 679.61	860 240.32
Résultat de clôture	163 591.60			219 152.31		55 560.71
Restes à réaliser	73 721.13	63 218.78			73 721.13	63 218.78
Total cumulé	237 312.73	63 218.78		219 152.31	73 721.13	118 779.49
Résultat définitif	174 093.95			219 152.31		45 058.36

AGEDI Dépôt Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2024 051-215104159-20240328-2024_03_06-DE

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le 1er adjoint,
Claude LÉVÊQUE



AGEDI Dépôt Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2024 051-215104159-20240328-2024_03_06-DE